

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

1 Identification

- **Identifiant de produit**
- **Nom commercial : DynaFlex SC**
- **Autres moyens d'identification:** Scellant polyuréthane terminé de Silyl
- **Utilisation recommandée et restriction à l'utilisation**
- **Utilisation recommandée :** Produit d'étanchéité
- **Restrictions d'utilisation :** Aucune information pertinente disponible.
- **Détails du fournisseur de la fiche de données sur la sécurité**
- **Fabricant/fournisseur :**
Pecora Corporation
165 Wambold Road
Harleysville, PA 19438
215-723-6051
- **Numéro de téléphone d'urgence :**
CHEMTREC
1-800-424-9300 (États-Unis/Canada)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
L'œil Irrit. 2A H319 provoque une grave irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.
- **Éléments d'étiquette**
- **Éléments d'étiquette GHS**
Le produit est classé et étiqueté selon le Système harmonisé mondial (SGH).
- **Pictogrammes dangereux :**



GHS07

- **Mot de signal :** Mise en garde
- **Déclarations de danger :**
H319 provoque une irritation oculaire grave.
H317 Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
- **Déclarations de précaution :**
P261 Évitez de respirer la poussière/fumée/gaz/brume/vapeurs/spray
P264 Laver soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. P280 Portez des gants de protection et de la protection des yeux.
P302 + P352 Si sur la peau: Laver avec beaucoup de savon et d'eau.
P305-P351-P338 SI EN YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire. Continuer à rincer.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des conseils/soins médicaux. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(Cont'd. à la page 2)

Fiche de données de sécurité
conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

Nom commercial :

(Cont'd. de la page 1)

· **Autres dangers** Il n'y a pas d'autres dangers non classés autrement qui ont été identifiés.

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique :**

· **Composants :**

471-34-1	Carbonate de calcium	30-40%
2768-02-7	trimethoxyvinylsilane ⚠ Flam. Liq. 3, H226 Tox ⚠ aigu. 4, H332	2,5 %
13463-67-7	Dioxyde de titane	2,5 %
1305-78-8	Oxyde de calcium ⚠ Barrage des yeux. 1, H318 ⚠ Peau Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	2,5 %
35141-30-1	N-(2-aminoéthyl)-N'-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine ⚠ Barrage des yeux. 1, H318 ⚠ Tox aigu. 4, H332; Skin Sens. 1A, H317	< 1 %
41556-26-7	bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sébacate ⚠ Skin Sens. 1, H317	< 1 %
25973-55-1	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-ditertpentylphénol PBT; Vpvb ⚠ STOT RE 2, H373 Poussière combustible	< 1 %
82919-37-7	Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sébacate ⚠ Skin Sens. 1, H317	< 1 %

· **Informations complémentaires :**

La non-classification en tant que cancérigène est fondée sur une forme de produit non inhalable. Les listes du CIRC pour le dioxyde de titane indiquent que la substance doit être respirable.
Pour ce qui est du libellé des énoncés de danger énumérés, reportez-vous à l'article 16.
Pour les ingrédients énumérés, l'identité et/ou le pourcentage(s) exact(s) sont retenus en tant que secret

4 Mesures de premiers soins

· **Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation:** Fournir de l'air frais; consulter un médecin en cas de plainte.

· **Après le contact avec la peau:**

Laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des conseils/soins médicaux.

· **Après contact visuel :**

Retirez les lentilles de contact si elles sont usées.

Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

· **Après avoir avalé :** N'inducez pas de vomissements; immédiatement demander de l'aide médicale.

· **Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :**

Troubles gastriques ou intestinaux lorsqu'ils sont ingérés. Provoque une grave irritation des yeux.

Réactions allergiques

(Cont'd. de la page 2)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

Nom commercial :

(Cont'd. de la page 2)

- **Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire :**
Contient n-(2-aminoéthyl)-N'-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine, bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sébacate, Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sébacate. Peut produire une réaction allergique. Traiter la peau et la muqueuse avec des préparations d'antihistaminique et de corticoïdes.

5 Mesures de lutte contre les incendies

- **Éteindre les médias**
- **Agents d'extinction appropriés :**
Mousse
gaz
Poudre d'extinction d'incendie Brouillard d'eau / brume
- **Pour des raisons de sécurité, des agents d'extinction inadaptés :** Aucun.
- **Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange**
La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.
- **Conseils pour les pompiers**
- **Matériel de protection:**
Portez un dispositif de protection respiratoire autonome. Portez une combinaison de protection complète.

6 Mesures de libération accidentelle

- **Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation adéquate.
Utilisez de l'équipement de protection individuelle au besoin.
- **Précautions environnementales** Évitez de vous relâcher dans l'environnement.
- **Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage**
Serviette ou épongez le matériel et le recueillez dans un récipient approprié.
Pour les déversements plus importants, ajouter la sciure de scie, la craie ou tout autre matériau de liaison inerte, puis balayer et jeter.
- **Référence à d'autres sections**
Voir la section 7 pour obtenir de l'information sur la manipulation sécuritaire.
Voir la section 8 pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection personnelle. Voir la section 13 pour obtenir de l'information sur l'élimination.

7 Manutention et stockage

- **Manutention**
- **Précautions pour une manipulation sécuritaire :**
Ouvrez et manipulez le réceptacle avec soin. Tenir hors de portée des enfants.
Évitez tout contact avec les yeux et la peau.
- **Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités**
- **Exigences à respecter par les entrepôts et les récipients :**
Conserver dans des conditions fraîches et sèches dans des récipients bien scellés.
- **Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :** Conserver loin des denrées alimentaires.

Fiche de données de sécurité
conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

Nom commercial :

(Cont'd. de la page 3)

· **Utilisation(s) d'une fin spécifique(s)** Aucune information pertinente disponible.

8 Contrôles d'exposition/protection personnelle

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants ayant des valeurs limites qui nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :**

471-34-1 Carbonate de calcium

PEL (E-U)	Valeur à long terme : 15* 5** mg/m ³ *poussière totale **fraction respirable
REL (USA)	Valeur à long terme : 10* 5** mg/m ³ *poussière totale **fraction respirable
TLV (E-U)	TLV retiré

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

EV (Canada)	Valeur à court terme : 60 mg/m ³ , 10 ppm
-------------	--

13463-67-7 Dioxyde de titane

PEL (E-U)	Valeur à long terme : 15* mg/m ³ *poussière totale
REL (USA)	Voir Pocket Guide App.
TLV (E-U)	Une valeur à long terme :
EL (Canada)	10 mg/m ³
EV (Canada)	Valeur à long terme : 10* 3** mg/m ³ *poussière totale; **fraction respirable;
LMPE	IARC 2B Valeur à long terme : 10 mg/m ³ poussière totale
(Mexique)	Valeur à long terme : 10 mg/m ³ A4

1305-78-8 Oxyde de calcium

PEL (E-U)	Valeur à long terme : 5 mg/m ³
REL (USA)	Valeur à long terme : 2 mg/m ³ Valeur à
TLV (E-U)	long terme : 2 mg/m ³ Valeur à long terme :
EL (Canada)	2 mg/m ³ Valeur à long terme : 2 mg/m ³
EV (Canada)	Valeur à long terme : 2 mg/m ³
LMPE	
(Mexique)	

· **Contrôles d'exposition**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être suivies. Éloignez-vous des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Évitez tout contact avec les yeux et la peau. Évitez de respirer de la brume, des vapeurs ou des pulvérisations.

· **Contrôles techniques :** Aucune information pertinente disponible.

· **Matériel respiratoire :**

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Utiliser un dispositif de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

Un respirateur de poussière approuvé par niosh doit être utilisé pour les opérations générant de la poussière.

· **Protection des mains:**

(Cont'd. à la page

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

Nom commercial :

(Cont'd. de la page 4)



Gants de protection

Portez des gants de protection pour manipuler le contenu des unités endommagées ou qui fuient. Les gants sont conseillés pour les contacts répétés ou prolongés.

• **Protection des yeux :**



Lunettes de sécurité

Suivez les directives nationales pertinentes concernant l'utilisation des lunettes de protection.

- **Protection du corps:** Vêtements de travail de protection
- **Limitation et surveillance de l'exposition dans l'environnement** Pas d'exigences particulières.
- **Mesures de gestion des risques** Aucune exigence particulière.

9 Propriétés physiques et chimiques

• **Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

• **Aspect :**

Forme : Pâte
 Couleur : Selon les spécifications du produit

• **Odeur :** Caractéristique

• **Seuil d'odeur :** Pas déterminé.

• **valeur pH :** Non déterminée.

• **Point de fusion/Plage de fusion :** Non déterminée.

• **Point d'ébullition/Plage d'ébullition :** Non déterminée.

• **Point d'éclair:** 93,3 °C (199,9 °F)

• **Flammabilité (solide, gazeuse) :** Ne s'applique pas.

• **Température d'allumage automatique :** Non déterminée.

• **Température de décomposition :** Non déterminée.

• **Danger d'explosion :** Le produit ne présente pas de risque d'explosion.

• **Limites d'explosion**
 Inférieures : Non déterminée.
 Supérieur : Non oxydant.

• **Propriétés oxydantes :**

• **Pression de vapeur :** Non déterminée.

• **Densité :**
 Densité relative : 1.35
 Densité de vapeur : Non déterminée.
 Taux d'évaporation: Non déterminée.

• **Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau:** Non déterminée.

(Cont'd. à la page

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

Nom commercial :

(Cont'd. de la

- **Coefficient de partition (n-octanol/eau):** Pas déterminé.
- **viscosité**
 - Dynamique:** Non déterminée.
 - Cinématique:** Non déterminée.
- **Contenu de COV :** 23
- **Autres informations** Aucune information pertinente disponible.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité:** Aucune information pertinente disponible.
- **Stabilité chimique :** Stable sous des températures et des pressions normales.
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Aucune décomposition si elle est utilisée et stockée selon les spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Réagit avec des alcalins forts.
Réagit avec de forts agents oxydants. Réagit avec des acides forts.
- **Conditions pour éviter** une chaleur excessive.
- **Matériaux incompatibles** Oxydants, bases solides, acides forts
- **Produits de décomposition dangereux**
Dans des conditions d'incendie seulement :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de silicium.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** D'après les données disponibles, les critères de

- **Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :**

AE (Estimation de la toxicité aiguë)

Inhalatif	LC50/4h	66,6 mg/l
-----------	---------	-----------

- **Effet irritant primaire :**
- **Sur la peau:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- **Sur l'œil:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- **Sensibilisation:**
Contient n-(2-aminoéthyl)-N'-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine, bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sébacate, Méthyl 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl sébacate. Peut produire une réaction allergique.
- **CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) :**
La référence aux composants chimiques énumérés ci-dessous est fondée sur des particules respirables non liées et ne s'applique généralement pas au produit tel qu'il est fourni.

13463-67-7	Dioxyde de titane	2 B
------------	-------------------	-----

- **NTP (National Toxicology Program):**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

(Cont'd. à la page

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

Nom commercial :

· **OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration):**

(Cont'd. de la

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Ou des voies probables d'exposition :

Ingestion. Contact visuel. Contact cutané.

- **Mutagène des cellules germinales :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- **Cancérogénicité :**
Contient des cancérogènes connus ou suspects lorsqu'ils sont inhalés. Le produit est sous forme non inhalable et n'est pas classifiable en tant que cancérogène.
- **Toxicité de reproduction :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- **Exposition unique au STOT :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- **Exposition répétée par STOT :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- **Risque d'aspiration :** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique**

Nocif pour la vie aquatique avec des effets

41556-26-7 bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sébacate

LC50 | 0,97 mg/l (Iepomis macrochirus)

- **Persistance et dégradabilité** Aucune information pertinente disponible.
- **Potentiel de bioaccumulation :** Aucune information pertinente disponible.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

De plus petites quantités peuvent être éliminées avec les déchets ménagers.

Peut être éliminé avec les ordures ménagères après solidification après consultation avec l'exploitant de l'installation d'élimination des déchets et les autorités compétentes et en respectant les règlements techniques nécessaires. L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matières, les résidus et les conteneurs inutilisés conformément à toutes les lois et règlements locaux, étatiques et fédéraux pertinents concernant le traitement, le stockage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

· **Emballages non macéens**

· **Recommandation :** L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

14 Informations sur les transports

· **Numéro ONU**

· **DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA**

Non réglementé.

(Cont'd. à la page

Fiche de données de sécurité
conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

Nom commercial :

(Cont'd. de la

· Nom d'expédition propre de l'ONU	
· DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Non réglementé.
· Classe(s) de danger de transport	
· DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	
· Classe	Non réglementé.
· Groupe d'emballage	
· DOT, ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	Non réglementé.
· Risques environnementaux	
· Polluants marins :	N°
· Précautions particulières pour l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au code IBC	Non applicable.

15 Information réglementaire

- **Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange**
- États-Unis (États-Unis)
- Sara

· Article 302 (substances extrêmement dangereuses) :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
· Article 313 (Listes spécifiques des produits chimiques toxiques) :
Aucun des ingrédients n'est répertorié.
· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)
Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

- **Proposition 65 (Californie)**
- **Produits chimiques connus pour causer le cancer :**
La référence au dioxyde de titane est basée sur des particules respirables non liées et n'est pas applicable au produit tel qu'il est fourni.

13463-67-7	Dioxyde de titane
· Produits chimiques connus pour causer une toxicité développementale chez les femelles :	
Aucun des ingrédients n'est répertorié.	
· Produits chimiques connus pour causer une toxicité développementale chez les mâles :	
Aucun des ingrédients n'est répertorié.	
· Produits chimiques connus pour causer la toxicité développementale :	
Aucun des ingrédients n'est répertorié.	
· EPA (Agence de protection de l'environnement):	
Aucun des ingrédients n'est répertorié.	

- **CIRC (Centre international de recherche sur le**

(Cont'd. à la page

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement OSHA HCS (29CFR 1910.1200) et au

Révision : Le 29 juin

Nom commercial :

La référence au dioxyde de titane est basée sur des particules respirables non liées et n'est pas applicable au produit tel qu'il est fourni. (Cont'd. de la

13463-67-7	Dioxyde de titane	2 B
------------	-------------------	-----

• **Liste canadienne des substances domestiques (DSL) :**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

16 Autres informations

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement valide.

• **Abréviations et acronymes :**

Adr: Accord européen concernant le transport international de marchandises dangereuses par route IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

DOT : Département des Transports des États-Unis IATA: Association internationale du transport aérien

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) LC50: Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

OSHA : Sécurité au travail et administration de la santé Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Tox aigu. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Peau Irrit. 2: Corrosion/irritation de la peau – Catégorie 2

Barrage des yeux. 1: Dommages oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2A: Dommages oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A Skin Sens. 1 : Sensibilisation de la peau – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation de la peau – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) –

Catégorie 3 STOT RE 2 : Toxicité spécifique des organes cibles (exposition

répétée) – Catégorie 2

• **Sources**

Site Web, Agence européenne des produits chimiques (echa.europa.eu)

Site Web, US EPA Substance Registry Services (ofmpub.epa.gov/sor

internet/registry/substreg/home/overview/home.do)

Site Web, Chemical Abstracts Registry, American Chemical Society (www.cas.org)

Patty's Industrial Hygiene, 6e, ndlr, Rose, Vernon, ndlr. ISBN : 978-0-470-07488-6

Toxicologie de Casarett et Doull : The Basic Science of Poisons, 8e Ed., Klaasen, Curtis D., ndlr, ISBN: 978-0-07-176923-5.

Fiches de données sur la sécurité, fabricants individuels

SDS Préparé par :

ChemTel

1305 North Florida Avenue

Tampa, Floride États-Unis 33602-

2902

Sans frais Amérique du Nord 1-888-255-3924 Intl. +01 813-248-

0573 Site Web : www.chemtel.com